

Toulouse le mercredi 13 décembre 2023

432730 / 7 / 1

**SMGM - SOCIETE MINIERE GEORGES
MONTAGNAT**

**Immeuble Le Centre
30 Route de la Baie des Dames
BP 166
98845 NOUMEA - NOUVELLE CALEDONIE**

Objet : VOTRE PUBLICITE DANS LA PUBLICATION :

"AGENDA OFFICIEL 2024 DU RSMA NOUVELLE-CALEDONIE"

Votre ordre d'insertion N° : 204535

Nos références à rappeler : 432730 / 7 / 1

FACTURE N° 20204

Format : 1/2

Montant Hors taxes de l'insertion	1200.00 EUR
Frais de gestion	0.00 EUR
Montant Total Hors taxes	1200.00 EUR
T.V.A. à 0.00 % - Montant de la TVA	0.00 EUR
Montant TTC	1200.00 EUR
Acompte réglé	600.00 EUR
<u>En votre aimable règlement</u>	<u>600.00 EUR</u>

Référence à rappeler **impérativement** pour tout règlement : **432730 / 7 / 1**

Règlement par Virement

R.I.B. SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 3000 3020 4000 0200 0162 893
BIC SOGEFRPP

Mention obligatoire : La présente facture est payable comptant par virement ou chèque à réception. A défaut, les intérêts de retard seront applicables suivant les modalités et taux minima définis par la Loi du 31 Décembre 1992.

Loi du 22 Mars 2012 : Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40 EUR.

Paiement par chèque à l'ordre de BUCEREP à adresser à l'adresse ci-dessous